

# Les experts-comptables s'attaquent au patrimoine

*Fédérer les experts-comptables qui souhaitent développer le conseil en gestion de patrimoine et inviter le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables à faire de même, telles sont les missions du Club Expert Patrimoine, présidé par Serge Anouchian.*

**L**e Club Expert Patrimoine ([www.expertpatrimoine.org](http://www.expertpatrimoine.org)) a été créé à l'issue du congrès du Syndicat des experts-comptables de France (ECF - [www.experts-comptables-fr.org](http://www.experts-comptables-fr.org)) tenu à Biarritz en 2007. Toutefois, cette association à but non lucratif n'est en aucune manière liée au syndicat. Réservée aux experts-comptables, elle cherche à fédérer les professionnels du chiffre qui veulent assister leurs clients dans la gestion de leur patrimoine. « Les experts-comptables sont majoritairement passifs voire absents, observe Serge Anouchian. Il est nécessaire qu'ils deviennent proactifs. »

## ■ Un conseil d'expert en appui

L'organisation se compose d'un comité stratégique dont la mission est triple : veiller aux évolutions légales pouvant intervenir, définir les thèmes des formations organisées par le Club, être un moteur dans la mise en place



PIERRE-YVES LAGARDE, directeur associé d'Arche Expertise et membre du comité stratégique du Club Expert Patrimoine



SERGE ANOUCHIAN, président du Club Expert Patrimoine

**Il faut désacraliser la gestion de patrimoine et rendre les experts-comptables proactifs**

**Le comité stratégique de l'association est composé de personnalités reconnues dans le domaine de la gestion de patrimoine.**

de ces formations. Au sein de ce comité, Serge Anouchian (cabinet *GIFEC* à Paris) a rassemblé des personnalités bien connues et surtout reconnues dans le domaine de la gestion de patrimoine. Nous retrouvons en effet Jean Aulagnier, président de l'*AUREP* et doyen de la faculté de Clermont-Ferrand, Stephan Chenderoff, conseil en stratégie patrimoniale et directeur associé de *Cyrus Conseil*, Jacques Duhem, directeur de l'*AUREP*, Pierre Fernoux, maître de conférence à Clermont-Ferrand et directeur du DESS d'ingénierie patrimoniale internationale, Pierre-Yves Lagarde, directeur associé d'*Arche Expertise* et chargé d'enseignement à l'université *Paris Dauphine*, à l'*ESCP* et à l'*AUREP*, Bernard Malbos, chargé d'enseignement à Montpellier et concepteur du logiciel d'optimisation et de simulation patrimoniale de *Force de Vente Informatique (FVI)*, qui, pour sa part, est partenaire « outil », Olivier Rozenfeld, président du groupe *Fidroit*, Pascal-Julien Saint-Amand, notaire, ancien avocat en droit fiscal, docteur en droit, chargé d'enseignement à l'université *Paris Dauphine* et à l'*ESCP-EAP*.

L'objectif principal de l'association est de « désacraliser la gestion de patrimoine, tout en ayant un garde-fou sur la partie où l'expert-comptable n'est pas naturellement compétent », explique Serge Anouchian. De fait, l'expert-comptable de l'entreprise est au cœur du débat lorsqu'il >>>



Les formations se déroulent à Paris essentiellement, ainsi qu'à Lyon.

» s'agit d'effectuer des arbitrages entre patrimoine professionnel et patrimoine privé. « Si nous nous occupons à 100 % des interactions entre le patrimoine privé et le patrimoine professionnel, nous avons déjà plus que rempli notre rôle », poursuit-il.

Bien sûr, le respect de l'interprofessionnalité avec les notaires, avocats, courtiers et CGP du client est une volonté affirmée par le *Club Expert Patrimoine*.

## ■ Une priorité : former les membres

Dès lors, il est nécessaire de faire monter en compétences les adhérents. Les formations se déroulent à Paris essentiellement, ainsi qu'à Lyon. Dans quelque temps, des clubs régionaux seront créés. En règle générale, cinquante à soixante personnes suivent ces formations. Deux à trois séances d'une matinée sont organisées chaque année, le but étant de coller à des sujets d'actualité. Par exemple, en mars dernier, une session a regroupé quatre-vingts personnes autour du thème suivant : « Incidences de la loi de finance et de la loi de finance rectificative 2009. » Animée par Jacques Duhem, cette session a duré quatre heures. Un dossier de 180 pages a été remis à chaque participant, qui a déboursé 50 €.

Parallèlement à ces matinées, une journée annuelle est prévue. En 2009, elle aura lieu le 17 novembre au palais Brongniart et sera composée de quatre ateliers le matin et d'une séance plénière l'après-midi, avec deux ou trois interventions. Cette année, les thèmes seront d'une grande variété : investissement immobilier défiscalisant, plafonnement des niches fiscales, tour d'horizon de la situation financière et de la crise immobilière, optimisation de la rémunération du dirigeant... En clôture, Pierre Fernoux interviendra sur l'abus de droit en matière de gestion de patrimoine.

De plus, un séminaire de sept jours existe depuis une dizaine d'années à l'initiative d'ECF. Le dernier s'est déroulé du 16 au 25 janvier en Afrique du Sud et a rassemblé 120 professionnels. Le prochain prendra la forme d'une croisière sur la *Star Clipper* en Asie du Sud-Est, du 27 novembre au 6 décembre 2009. Le thème abordé sera : « L'expert-comptable, conseil en gestion patrimoniale de l'entreprise : de la création à la transmission. »

Enfin, un séminaire résidentiel de deux jours en banlieue parisienne est également planifié. En mai dernier, des formations sur des thèmes génériques et d'actualité ont été dispensées par Olivier Rozenfeld, Marc Iwanenko et Olivier Salamito.

Dans tous les cas, des supports de formation sont remis aux participants et restent disponibles sur la partie « privée » du site Internet.

Au-delà de l'accès à de nouvelles compétences, le *Club Expert Patrimoine* cherche aussi à ce que ses membres développent leurs honoraires. « Nous devons savoir facturer ce conseil à nos clients, insiste Serge Anouchian. Mais cette démarche n'est pas naturelle chez nous. » Des outils seront développés en ce sens aux niveaux marketing et commercial.

## ■ Respect du client et des partenaires

L'adhésion est libre et intervient le plus souvent par cooptation. En outre, une charte d'éthique professionnelle et visant au maintien d'un bon niveau de formation est signée par l'adhérent. « Il convient d'avoir de bonnes bases en gestion de patrimoine », ajoute le président du *Club*. Le coût de la cotisation annuelle s'élève à 50 € HT (ensuite, chaque manifestation est payante), auquel s'ajoutent 30 € HT de droit d'entrée.

Par ailleurs, l'adhérent s'engage à consacrer deux journées au *Club*, quelle qu'en soit la forme : au sein des groupes de travail ou, de manière passive, en suivant des formations. Les membres doivent également :

- accompagner leurs clients tant dans la conduite de leur entreprise que dans la gestion de leur patrimoine ;
- n'intervenir que sur des questions pour lesquelles ils disposent d'une compétence appropriée ;
- établir un plan de formation et de mise à jour des connaissances, comprenant au moins deux jours consacrés à la gestion de patrimoine ;

**L'adhésion est libre et intervient le plus souvent par cooptation.**

### Des partenaires qui s'engagent

Tous les partenaires formations s'engagent, à travers la signature d'une charte des formateurs, à respecter un mode de fonctionnement homogène et fondé sur sept piliers principaux :

- 1 - Soumettre une trame indicative de la formation à J - 45 au plus tard.
- 2 - Donner le support de l'intervention, sous format PPT ou PDF, à J - 8 au plus tard.
- 3 - Fournir un support documentaire structuré (articles, jurisprudence, chronique), en lien avec le sujet traité, au plus tard à J - 15 en format papier ou à J - 8 en support numérique.
- 4 - Multiplier les exemples concrets en alternant, dans la mesure du possible, les petits schémas rapides et les exemples plus développés.
- 5 - Concevoir, chaque fois que c'est possible, des rubriques « Astuces » qui permettent d'aller plus vite, d'optimiser ou d'être plus efficace. La rubrique « Pour aller plus loin » mentionne des livres ou des sites, voire des formations qui approfondissent le sujet ou la matière. La rubrique « Attention » propose des focus rapides sur les pièges à éviter, les fausses bonnes idées ou les mauvaises idées reçues.
- 6 - Préparer et présenter un « mode opératoire » : comment détecter le besoin chez le client ? Comment susciter la mission ? Comment la présenter ? Comment la restituer (en respectant la trilogie professionnelle : lettre de mission, norme de travail, norme de rapport) ? Avec qui (liste d'intervenants connus pour leurs compétences et le partage de valeurs communes) ?
- 7 - Proposer un accompagnement en respectant la hiérarchie d'une démarche conjointe, d'une cotraitance, d'un *coaching* opérationnel d'une équipe interne, d'une externalisation totale ou partielle de la mission.

- privilégier l'interprofessionnalité dans l'intérêt du client, en veillant à bien préserver leur indépendance, notamment en n'acceptant pas de rémunération qui pourrait s'avérer contraire à l'éthique.

Un dossier d'adhésion est disponible sur le site Internet de l'association.

## Des supports pratiques pour approfondir

Au-delà de ces formations, le *Club Expert Patrimoine* va lancer des groupes de travail. Les sujets ont été définis en marge du congrès d'ECF qui s'est déroulé les 17 et 18 septembre derniers à Clermont-Ferrand, sur le thème de la fiscalité. Un ou deux groupes devraient être créés chaque année. Leur objectif sera de livrer un produit fini sur un sujet en particulier, sous forme de vade-mecum pour l'ensemble des membres, et ce, « afin d'être efficace et de parer à la surabondance de documentation dans le domaine », souligne Serge Anouchian. Ces ouvrages, organisés dans un esprit de collection, devront comporter les pièges à éviter, des modèles de statut, de contrat, etc.

Experts-comptables et/ou intervenants extérieurs com-

### Composition du bureau du Club Expert Patrimoine



**Président :**  
Serge Anouchian

**Trésorier :**  
Julien Tokarz

**Webmaster :**  
Laurent Benoudiz

**Secrétaire :**  
Gérard Ranchon

**Chargée du développement :**  
Nora Louchene

**Contact**  
51, rue d'Amsterdam, 75008 Paris  
Tél. : 01 47 42 08 60  
serge.anouchian@gifec.fr

poseront les groupes. Les deux premiers plancheront sur :  
- « l'optimisation de la détention d'entreprise par le démembrement » (groupe présidé par Serge Anouchian) ;  
- « l'état des lieux de l'optimisation de la rémunération du dirigeant » (groupe présidé par Pierre-Yves Lagarde). Bien évidemment, une actualisation régulière sera apportée via Internet.

Notons pour terminer que le *Club* compte définir une « white list » des notaires, assureurs, gestionnaires de patrimoine... reconnus pour leur professionnalisme. Elle devrait se créer par le bouche-à-oreille et ne comporter que des professionnels libéraux du conseil. Cependant, « il est hors de question de créer une black list, tient à souligner le président du *Club Expert Patrimoine*. Il s'agira de rassembler des correspondants qui s'engagent dans leur manière de travailler ».

## Intégrer le Conseil de l'ordre

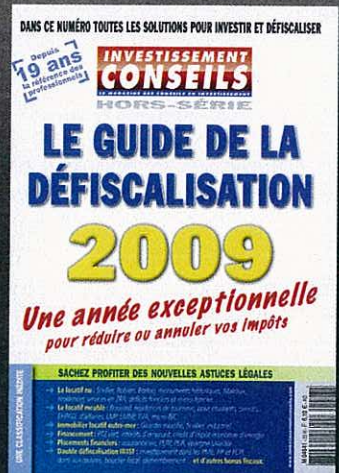
Aujourd'hui, l'organisation compte 150 membres (la majeure partie n'est pas syndiquée). L'objectif est d'en rassembler 500 d'ici fin 2010. Dans cette optique, Serge Anouchian souhaiterait être copié par le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables. « Curieusement, au sein de l'ordre, il existe un club fiscal qui marche bien, un club social, un club export, un club mandat public, mais pas de club dédié à la gestion de patrimoine. Les pourparlers avancent », conclut le président.

Benoît Descamps

HORS-SERIE

# LE GUIDE DE LA DEFISCALISATION 2009

La bible des professionnels et des investisseurs depuis dix-neuf ans ! Dans ce numéro, vous trouverez tout ce que vous devez savoir pour réduire ou annuler vos impôts en toute légalité. Sachez profiter des astuces légales : dispositifs Scellier-Robien-Borloo - micro-foncier - déficits fonciers - loi Malraux - monuments historiques - micro-BIC - location meublée professionnelle et non professionnelle - résidences de tourisme - Scellier meublé - Scellier outre-mer - démembrement - assurance vie - loi Madelin - NSK - PERP - PEA - FCPI et FIP - autres bonus fiscaux...



Oui, je désire recevoir

LE GUIDE

DE LA DEFISCALISATION 2009

Ci-joint mon règlement par chèque  
à l'ordre d'EDICOM de 6,10 €  
(frais de port compris pour la métropole)

A RETOURNER A L'ADRESSE SUIVANTE :

EDICOM - 8, parvis de Saint-Maur  
94106 Saint-Maur-des-Fossés Cedex

Nom :

Prénom :

Société :

Adresse :

Code postal :

Ville :

E-mail :